

# LA FICHE

# CITOYENNE

## AGIR POUR SOUTENIR LES ARBRES GRÉGORIENS



PLAN ARBRE



# LES 11 ACTIONS CONCERNANT LES CITOYENS

Qu'ils soient régulateurs de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du climat local ou encore support de biodiversité et source de bien-être, les arbres améliorent nos cadres de vie.

Si vous souhaitez participer à la protection des arbres et pérenniser le patrimoine arboré, vous pouvez mettre en œuvre les actions suivantes (les numéros des actions correspondent aux numéros des engagements vous concernant).

## **Action n° 2 : Inventorier le patrimoine arboré Grégorien**

Participer à l'inventaire participatif du patrimoine arboré privé lorsque celui-ci sera mis en place sur la commune.

## **Action n° 4 : Connaître la réglementation du PLUi en vigueur**

Regarder si vos arbres sont classés dans le PLUi grâce au visualiseur (voir le lien dans l'engagement 4 de la Charte de l'Arbre).

Respecter la réglementation concernant les haies en limite de terrain.

## **Action n° 5 : Diagnostiquer les arbres en fin de vie pour renouveler le patrimoine arboré**

Une surveillance visuelle fréquente permet de détecter les problèmes. Si des signes de fin de vie apparaissent, replanter à proximité en anticipation.

## **Action n° 6 : Replanter 2 arbres pour chaque arbre coupé**

Pour les terrains privés, la surface étant limitée : si vous coupez 1 arbre, remplacez-le par au moins 1 arbre. Veiller à toujours respecter le bon nombre d'arbres par surface de pleine terre, voir le PLUi de Rennes Métropole.

## **Action n° 7 : Identifier les espaces à planter**

Si vous avez participé au questionnaire, un grand merci ! Sinon, n'hésitez pas à nous informer des lieux auxquels vous pensez. Et si vous avez de l'espace libre sur votre terrain : profitez-en pour planter un arbre ou même un arbuste.

## **Action n° 9 : Planter des essences appropriées**

Planter des essences locales. Planter des haies végétales.

Dans le Livret Technique Paysage et Végétalisation de Rennes Métropole, vous trouverez : les essences conseillées (p45), les essences allergènes (p48), les essences invasives à éviter (p49) et plantes toxiques (p52).

## **Action n° 10 : Diversifier le patrimoine arboré**

Planter des essences diversifiées. Mélanger les strates de végétations : arbres, arbustes et herbacées. Les haies végétales avec diverses essences d'arbustes et quelques arbres sont très favorables à la biodiversité.

## **Action n° 11 : Respecter les distances de plantations**

Laisser 8 à 10m entre chaque plantation d'arbre à grand houppier, 5 à 8m pour les arbres à houppier moyen et 3 à 5m pour les arbres à petit houppier.

Éviter les plantations à moins de 2m d'une parcelle voisine.

## **Action n° 12 : Effectuer de bonnes plantations**

Choisir des sujets jeunes et locaux.

Suivre les conseils de bonnes plantations de l'engagement 12 de la Charte de l'Arbre & les conseils du Livret technique Paysage et Végétalisation (p29) de Rennes Métropole.

## **Action n° 13 : Veiller aux bonnes pratiques de tailles**

Ne pas tailler du 15 mars au 31 juillet pour respecter la nidification des oiseaux.

Faire des tailles de formation lorsque les sujets sont jeunes et ensuite des tailles d'entretien raisonnées : éparses, homogènes, sur petites branches.

## **Action n° 14 : Protéger physiquement les arbres**

Laisser 15 cm d'herbe autour des troncs, on ne passe pas d'outils mécaniques au risque de créer des plaies.

# BONNES PLANTATIONS & MERCI À VOUS !